



BRÈVES EUROPÉENNES

2003

Personnes handicapées : 2003, année européenne

En proclamant 2003 « année européenne des personnes handicapées » (AEPH), l'Union européenne s'est donné pour ambition de changer le regard porté sur les personnes handicapées et leurs familles. Chaque État membre de l'Union européenne va décliner un programme d'actions locales et nationales visant à sensibiliser aux droits et à la protection contre la discrimination des 37 millions de personnes handicapées vivant en Europe. La France a érigé au rang de grande cause nationale l'action en faveur des personnes handicapées, et leur intégration constitue l'une des cinq priorités du gouvernement.

2004-2008

Programme Daphné II

La Commission a décidé de transmettre au Parlement et au Conseil un projet de décision concernant une seconde phase du programme communautaire (2000-2003) intitulé « Daphné » visant à prendre des mesures préventives pour lutter contre la violence envers les enfants, les adolescents et les femmes, ainsi qu'à protéger les victimes et les groupes à risque. Depuis le lancement de l'initiative Daphné (dotée d'une enveloppe financière de 13 millions d'euros) et du programme Daphné (20 millions d'euros), la Commission a reçu près de 1 800 propositions de projets, dont 270 financés. La proposition concernant Daphné II comprend un budget de 41 millions d'euros.

Guide

Égalité des droits et des chances pour les femmes et les hommes

L'Union européenne a procédé à une mise à jour de guides dont l'objectif est d'expliquer aux citoyens leurs droits dans le marché unique, afin d'exploiter tous les avantages et opportunités qui peuvent s'offrir à eux. Le thème du présent guide est de traiter les droits des citoyens en tant que ressortissants d'un État membre de l'Union européenne dans le domaine de l'égalité entre les hommes et les femmes. Il aborde les sujets suivants : les droits en matière d'emploi, en matière de sécurité sociale et les droits en tant que parents exerçant une activité professionnelle. Un dernier chapitre indique de quelle manière les citoyens peuvent faire reconnaître leurs droits et s'en prévaloir. À noter, pour plus d'informations, qu'il existe également un guide intitulé « Comment faire valoir vos droits dans le marché unique européen » et un numéro vert d'Europe direct indiqué à la fin du présent guide. On peut se procurer les guides en consultant le site Internet d'Europe direct sur : www.europa.eu.int/citizens

Avis sur le rapport de la Commission d'orientation sur le cancer

À la demande du ministre de la Santé, le Haut Comité de la santé publique a rendu, le 12 février 2003, un avis sur le rapport de la Commission d'orientation sur la cancer présidée par le P^r Lucien Abenheim.

Ce rapport, remis le 16 janvier 2003, a défini les orientations et les mesures nécessaires pour résoudre l'important problème de santé publique posé par le cancer. Il dresse un état des lieux complet de la situation du cancer en France et présente des propositions pour orienter la lutte contre le cancer.

Le ministre de la Santé avait sollicité l'avis du Haut Comité afin d'étudier les propositions émises, notamment en terme d'opportunité et de faisabilité et éventuellement d'émettre des propositions complémentaires.

Le rapport de la Commission et l'avis du HCSP peuvent être consultés sur le site du HCSP : www.hcsp.ensp.fr. ■

Avis du HCSP sur le rapport du Groupe technique national de définition des objectifs de santé publique

Mis en place dans le cadre de la préparation de la loi relative à la politique de santé publique qui sera présentée aux parlementaires prochainement, le Groupe technique de définition des objectifs de santé publique a rendu son rapport au ministre (lire ci-contre l'article de Catherine Le Galès, rapporteur du groupe).

Le Haut Comité, à la demande du ministre, a remis un avis sur ce rapport.

Le rapport et l'avis sont consultables sur le site du HCSP : www.hcsp.ensp.fr. ■

Saisine violence et santé

Le ministre Jean-François Mattei a demandé au HCSP de mener une réflexion sur les moyens d'améliorer la connaissance et la prévention des phénomènes liés à la violence et de renforcer l'efficacité des politiques de santé publique dans ce domaine.

Dans sa saisine, le ministre demande au HCSP d'étudier plus particulièrement les conditions d'application des recommandations du récent rapport mondial sur la violence et la santé de l'OMS et d'intégrer dans ses propositions les travaux en cours pour la préparation de la loi relative à la politique de santé publique.

Les réflexions du groupe de travail sont placées sous la responsabilité du D^r Pierre Guillet. ■